

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 OCTOBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit octobre, à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Onze.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2014.

Présents : M. Mmes MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, MIOCHE Chantal, PESTANA Laurence, DELHOOFS Marie-Hélène, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, FRADIN Éric.

Procuration de : Monsieur BORDET Florent à Monsieur MASSON Yannick.

Absents : Madame MACHEBEUF Sylviane, Monsieur PEREIRA José.

Secrétaire : Madame DELHOOFS Marie-Hélène

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 28 Octobre 2014, à 18 heures, a pris les décisions suivantes, à l'unanimité :

- 1- Cérémonie du 11 Novembre 2014 : Afin d'exercer notre devoir de mémoire pour assurer la continuité temporelle, la Cérémonie Commémorative de l'Armistice du 11 Novembre 1918 aura lieu le mardi 11 Novembre 2014 à 10h30. Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts, vente des insignes « Bleuet de France » par les élèves de l'école et suivi du verre de l'amitié à la salle des fêtes.
- 2- Subventions 2014 aux associations : le conseil municipal décide de modifier les montants des subventions aux associations en fonction de leurs activités annuelles sur la commune et d'attribuer une subvention aux deux amicales des pompiers anciens et actifs. Le partage est le suivant :
 - AMQ : 200€
 - Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers : 100€
 - Amis de la boulangerie : 200€
 - Détresse Animaux : 100€
 - La Chasse : 200€
 - COS de Manzat : 1 231€
 - Les anciens de Paradis : 200€
 - CLALAGE : 200€
 - Le comité des fêtes : 200€
 - Amicale Sapeurs-Pompiers actifs : 100€
 - APE : 200€
 - Coolboots : 0€
 - Espérance sportive St Angel : 100€
- 3- Fixation du taux de la taxe d'aménagement et exonération : Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants, le conseil municipal de la commune de QUEUILLE décide d'instituer le taux de 2% sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme, totalement les annexes comme les abris de jardin soumis à déclaration préalable.
- 4- Vœux du Maire 2015 : Tous les habitants de Queuille sont conviés aux traditionnels vœux du Maire le samedi 24 Janvier 2015 à 18h30 à la salle des fêtes.

- 5- Délégation de service public à la SEMERAP : Le conseil municipal a décidé de reconduire la convention conclue avec la SEMERAP concernant l'assainissement collectif et la facturation de la redevance d'assainissement pour une durée d'un an.
- 6- Étude diagnostique réseau assainissement collectif : Le conseil municipal en accord avec la SEMERAP a décidé de lancer une consultation pour étude diagnostique du réseau d'assainissement collectif de Queuille, cette étude sera subventionnée à 80%.
- 7- Travaux salle socioculturelle : Les travaux de la cantine scolaire ont été réceptionnés le 23 octobre 2014 (réception partielle). Quelques détails sont à reprendre mais la cantine sera opérationnelle pour la rentrée du 3 novembre 2014.
- 8- Programme local de l'habitat (PLH) : Ce programme consiste à inscrire des projets d'achat de bâtiments ou de terrains par la commune sur une durée d'action de 5 ans pour développer l'habitat.
- 9- Recrutement Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi : Monsieur le Maire a proposé à l'assemblée municipale la mise en place, à partir du 1^{er} Novembre 2014, d'un Contrat Unique d'Insertion- Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE) sur la Commune de QUEUILLE, dont l'horaire hebdomadaire de travail serait de 20 heures, sur une durée de 12 mois renouvelable une fois. La personne recrutée aurait pour fonctions d'aider à l'entretien des locaux communaux, notamment les locaux scolaires et périscolaires, ainsi que la garderie des enfants de l'école publique en périodes périscolaires (après les heures de cours). Le salaire de la personne recrutée serait pris en charge à 80% par l'État et la Commune serait presque entièrement exonérée de charges sociales patronales. La commune a disposé de plusieurs candidatures, certaines éligibles au CUI-CAE après renseignements pris auprès de Pôle Emploi de RIOM. Le conseil municipal a choisi Madame TIXIER Patricia qui est la personne correspondant le mieux à l'emploi tel que défini ci-dessus.
- 10- Biens de Sections : Une circulaire de la préfecture datant du 14 janvier 2014 informant la commune et les sections de Queuille sur la réforme du régime juridique des biens de section est arrivée en mairie. Le conseil municipal doit se rapprocher des différentes sections de Queuille pour en discuter.
- 11- Panneaux pédagogiques : Commande de panneaux pédagogiques pour installation dans les villages et commande de panneaux « Entrée école » et « Parking » pour signaler la nouvelle entrée de l'école qui se fera à partir du 3 novembre 2014 coté salle socioculturelle.
- 12- Délégation de signature section de Barroux : Monsieur Jean-Pierre BOUTHET, 1^{er} Adjoint au Maire, sera le représentant de la Commune de Queuille pour la cession de la parcelle de terrain cadastrée section AB N°134 de la section de Barroux cédée à la commune de Queuille. Cette délégation entraîne délégation de signature de tous les documents relatifs à cette cession.

13- Questions diverses :

- ▶ Départ de Monsieur et Madame Lejeune (locataire au-dessus de la salle communale) le 7 janvier 2014.
- ▶ Le conseil municipal décide pour début 2015 de lancer les visites de tous les appartements communaux est d'en faire le bilan.
- ▶ Trois cabinets ont été sélectionnés pour la révision du PLU, trois dates d'entretien sont fixées : le 13 novembre 2014, le 27 novembre 2014 et le 11 décembre 2014 à 17h30.
- ▶ Versement d'une partie de la subvention DETR 2014 d'un montant de 45 000€.
- ▶ Achat de deux bancs scolaires en bois pour la classe de Mme Merle.
- ▶ Suite à la demande de l'Office du Tourisme des Combrailles, le conseil municipal refuse de mettre un panneau « Impasse » au niveau de la route du barrage, estimant que ce n'est pas une impasse et que tous les panneaux informant de l'état de la route sont en place.
- ▶ Réunion de la commission information pour le bulletin municipal le mardi 4 novembre à 18h45.
- ▶ Date du prochain conseil municipal est fixée au mardi 2 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Le Maire,

Yannick MASSON